

Administration financière—Loi

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur le Président, le projet de loi C-24 est une tentative pathétique de la part du gouvernement pour s'attaquer à un problème extrêmement grave, le fait que les sociétés d'État échappent à tout contrôle. Des milliards de dollars d'avoirs, appartenant au contribuable, sont immobilisés dans ces sociétés d'État, et pourtant, à toutes fins pratiques, celui-ci n'exerce aucun contrôle démocratique sur elles. Mon collègue, le député de Red Deer (M. Towers) a déclaré plus tôt à la Chambre que le gouvernement avait même de la difficulté à établir le nombre des sociétés de la Couronne, à plus forte raison à les contrôler. Il ne connaissait même pas le nombre des sociétés.

Monsieur le Président, comment une chose semblable peut-elle se produire? Pourquoi y a-t-il autant de sociétés d'État? Pourquoi a-t-on permis une telle prolifération? En y réfléchissant un peu, on s'aperçoit que c'est surtout parce que les sociétés d'État sont une chose merveilleuse pour un gouvernement irresponsable. C'est vraiment formidable parce que si une société d'État fait quelque chose de bien, ou quelque chose que l'on perçoit comme tel, le gouvernement peut s'en glorifier. Par contre, si la société est un fiasco, elle ne fait pas partie du gouvernement. Elle est indépendante et le ministre évite même de reconnaître son existence.

Laissez-moi vous donner, monsieur le Président, deux exemples à cet égard. Je me rappelle que lorsque le candidat à la direction du parti libéral, l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) était ministre de l'Industrie et du Commerce, Canadair produisait ce merveilleux avion à réaction que l'on appelle le «Challenger». Il était impossible de regarder une émission de télévision, d'ouvrir un magazine ou un journal sans voir une photo du ministre devant un avion Challenger et vantant cette magnifique société d'État qui travaillait à la pointe de la technologie et produisait cet avion extraordinaire lequel devait nous rapporter des milliards de dollars. Quelques années plus tard, lorsque le vérificateur général nous eut dit exactement ce que faisait Canadair et combien de milliards de dollars nous allions perdre, il n'était pas possible de trouver un seul ministre prêt à admettre avoir entendu le nom de «Challenger», encore moins à accepter la responsabilité de cette erreur monumentale qui nous coûte des milliards.

Je voudrais maintenant me pencher sur l'Énergie atomique du Canada, Limitée, monsieur le Président. Je me rappelle que lorsque nous parlions du projet de loi sur Petro-Canada, le commissaire Donald Macdonald parlant de la qualité de ces sociétés d'État et en particulier de l'Énergie atomique du Canada qui venait juste de vendre un réacteur à l'Argentine, disait: «Vous autres, conservateurs réactionnaires, pouvez-vous voir l'intérêt que peuvent présenter les sociétés d'État?» Lorsque le vérificateur général nous a appris, trois ans plus tard, que cette transaction allait nous coûter 250 millions de dollars, que nous n'avions fait aucun profit et que nous avions même versé des pots de vin illégaux pour obtenir le contrat, de nouveau il était impossible de trouver un membre du gouvernement libéral disposé à admettre avoir entendu parler de l'Énergie atomique du Canada, et encore moins à accepter la moindre responsabilité.

Au fond, monsieur le Président, si nous avons autant de sociétés d'État c'est parce qu'elles permettent à un groupe d'irresponsables de ne pas avoir à endosser la responsabilité de l'épuisement du Trésor et du gaspillage de milliards de dollars qui nous appartiennent. Voilà pourquoi les sociétés d'État existent et pourquoi nous avons besoin de quelque chose de bien supérieur au projet de loi C-24 pour les contrôler.

[Français]

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires inscrites aux noms des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Français]

Le président suppléant (M. Herbert): Tous les ordres et les articles précédant l'article n° 100 sont-ils réservés?

Des voix: Réservé.

Le président suppléant (M. Herbert): Réservé, du consentement unanime.

• (1700)

[Traduction]

Avant de lire la motion, je voudrais signaler aux députés que la semaine dernière, la présidence a exprimé certaines réserves quant à la teneur de quelques motions proposées pour étude pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. De nouveau, aujourd'hui, la Chambre est saisie d'une motion renfermant des dispositions détaillées qu'il conviendrait mieux d'énoncer au cours d'un débat. Quoi qu'il en soit, la présidence proposera la motion afin qu'elle soit débattue. Cependant, j'invite les députés, lorsqu'ils rédigent leurs motions destinées au *Feuilleton*, à s'inspirer tout particulièrement du commentaire 423 de Beauchesne que voici:

Une motion ne devrait avoir ni la nature de l'argumentation ni le style d'un discours; elle ne devrait renfermer aucune disposition inutile ou parole répréhensible. On lui donne généralement une forme affirmative, encore que son but et son effet peuvent être négatifs.

* * *

LA DÉRIVATION GARRISON

L'OPPORTUNITÉ D'ASSURER LA SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DU CANADA

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que l'achèvement ou la construction du détournement à Garrison, au Dakota-Nord, n'endommageront pas l'environnement du Manitoba et notamment: